



FINISTÈRE

TROPHEE des GLENAN

Samedi 15 juin et Dimanche 16 juin 2024

Port La Forêt -- Club de la Vallée des Fous – grade 5B

Préambule

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es). Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans :

- 1.1 Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.3 Les règlements fédéraux

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau. Dans ce cas, le comité de course enverra le pavillon L sur le bateau comité et annoncera la modification à la voix sur le canal VHF de course.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à proximité immédiate de la façade vitrée du CVF.
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur les canaux suivant :
- Rond A (Caravelles) : canal 77
 - Rond B (habitables OSIRIS) : canal 72

4. CODE DE CONDUITE [NP][DP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement et placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Jour de course	Zone de course	Classes	Programmes
Samedi 15 juin 2024	ROND A	Caravelles	9h00 : Briefing au CVF 10h30 : 1 ^{er} signal d'avertissement 19h00 : Repas des équipages
	ROND B	Habitables OSIRIS	9h00 : Briefing au CVF 10h30 : 1 ^{er} signal d'avertissement 19h00 : Repas des équipages
Dimanche 16 juin 2024	ROND A	Caravelles	9h00 : Briefing au CVF 10h30 : 1 ^{er} signal d'avertissement 17h00 : Remise des prix
	ROND B	Habitables OSIRIS	8h30 : Briefing au CVF 9h30 : 1 ^{er} signal d'avertissement 17h00 : Remise des prix

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 Le dernier signal d'avertissement le dernier jour de course programmé ne sera pas fait après 15h

6. PAVILLONS DE CLASSES

- 6.1 Les pavillons de classes seront les suivants :
- Classe CARAVELLE : Pavillon de classe
 - Classe OSIRIS 1 : flamme bleue marine
 - Classe OSIRIS 2 : flamme jaune
- 6.2 Pour distinguer les bateaux en fonction de leur classe, chaque bateau monocoque habitable OSIRIS devra porter le pavillon de sa classe dans son pataras

7. ZONES DE COURSE

- 7.1 L'emplacement des zones de départ des courses est défini en annexe 1 « Zones de départs »
- 7.2 Les zones de courses sont :
- pour le rond A : Baie de la Forêt, Abords de Concarneau
 - pour le rond B : Baie de la Forêt, Archipel des Glénan, chenal et anse de Bénodet.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours construits et côtiers sont décrits en **annexes 2 et 3** PARCOURS
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en annexe.
- 8.3 Parcours Côtiers : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 8.4 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe 5 (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en Annexe Pointage Officiel à une marque.

9. MARQUES

- 9.1 Les marques sont :

<i>Zone de course</i>	<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours et de dégagement</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
ROND A	Frite jaune et mat du bateau comité	Bouée cylindrique jaune ou balises cardinales ou balises de chenal	Frite jaune et mat du bateau comité
ROND B	Bouée cylindrique jaune et mat du bateau comité	Bouée cylindrique jaune ou balises cardinales ou balises de chenal	Bouée cylindrique jaune et mat du bateau comité

- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

- 10.1 Description des zones considérées comme des obstacles : Suivant cartes marine de la zone de navigation.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF de course de la zone. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

11.5 Procédure de départ :

Signal	Pavillon et signal sonore	Temps avant le départ (Minutes)
Ligne mouillée	Pavillon orange	10
Avertissement	Pavillon de classe, un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, ou NOIR un signal sonore	4
Une minute	Amené du pavillon préparatoire, un long signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon de classe, un signal sonore	0

12. L'ARRIVEE

12.1 La ligne d'arrivée sera délimitée par le mat portant le pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

13. SYSTEME DE PENALITE

13.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

13.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

13.3 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

14. TEMPS LIMITES

14.1 Les temps limites pour finir une course sont les suivants :

- Rond A : 30 minutes après que le 1^{er} bateau de la série ait franchi la ligne d'arrivée.
- Rond B :
 - Parcours < 20 milles : 45 min après que le 3^{ème} bateau de la série ait franchi la ligne d'arrivée.
 - Parcours ≥ 20 milles : 1h30min après que le 3^{ème} bateau de la série ait franchi la ligne d'arrivée.

15. DEMANDES D'INSTRUCTION

15.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 min après l'arrivée du dernier bateau sur la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aura plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

15.2 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située Local CVF. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16. CLASSEMENT

16.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

16.2 Un classement spécifique par classe pourra être édité à partir de 5 bateaux engagés dans la classe.

16.3 Le groupe des monocoques habitables OSIRIS pourra être réparti en 3 classes :

- Classe OSIRIS 1 pour les ratings nets inférieur à 21,
- Classe OSIRIS 2 pour les ratings nets supérieurs ou égaux à 21,
- Classe DOUBLE pour les équipages de 2 personnes.

17. REGLES DE SECURITE

17.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

17.2 Les canaux VHF sont le 77 sur le rond A et 72 sur le rond B. Il est demandé aux concurrents du rond B s'assurer une double veille sur les canaux 16 et 72.

- 17.3 [DP] Utilisation du bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker
- 17.4 **[DP] [NP] Emargement** : Un émargement est mis en place à la sortie et au retour dans la salle du Club House du Club de la Vallée des Fous :
- Le non-respect de l'émargement au départ entraînera sans instruction une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.
 - Le non-respect de l'émargement au retour entraînera sans instruction une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la dernière course du jour courue et validée.
 - Le non-respect de l'émargement au départ et au retour entrainera sans instruction une pénalité de 20% du nombre des inscrits sur toutes les courses du jour courues.
- Ces pénalités se calculent selon les modalités de la règle 44.3(c) des RCV. Heures limites pour émarger : 60 min après l'arrivée du dernier bateau sur la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aura plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard

18. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 18.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 18.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

19. COMMUNICATION

- 19.1 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

20. PRIX

- 20.1 Des prix seront décernés pour chaque classement.

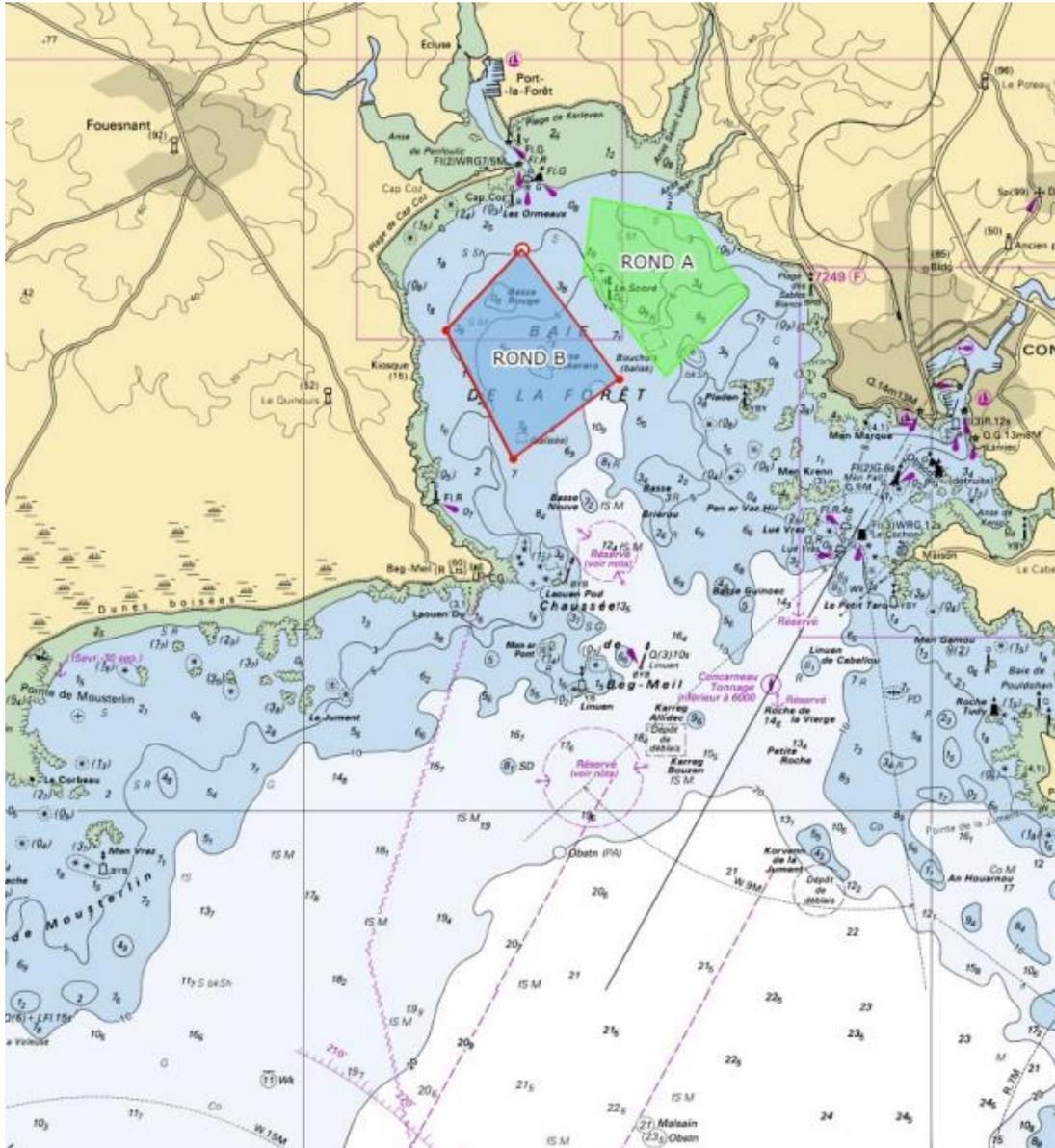
21. DÉCISION DE PARTICIPER

- 21.1 La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel)

22. ORGANISATION

- 22.1 Arbitres désignés :
- Président du comité de course Rond A : Patrick QUIDEAU
 - Président du comité de course Rond B : Thomas ROMONT
- 22.2 Bureau du CVF :
- Eric Kerscaven
 - Ivan Damon
 - Aymerick Bausson
 - Jean-Luc Mourrain

ANNEXE 1 : ZONES DE DEPARTS

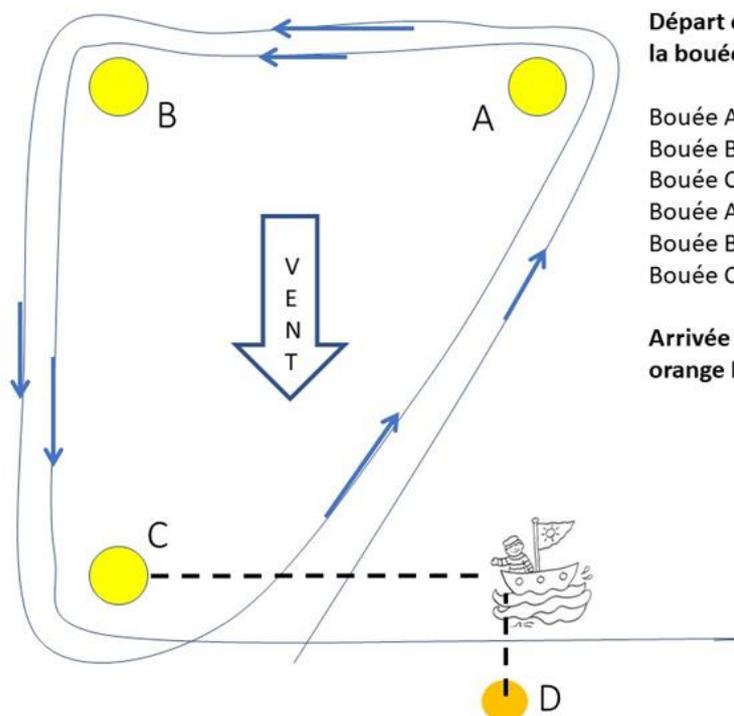


PARCOURS 1 à 11 : Les parcours sont à télécharger sur le site du Club de la Vallée des Fous

<https://www.clubdelavalleedesfous.com/club-vallee-des-fous/>

Cliquer sur « PARCOURS CARAVELLES »

PARCOURS 12 – Parcours construit 2 ou 3 tours



Départ entre le bateau comité et la bouée C

Bouée A à bâbord
Bouée B à bâbord
Bouée C à bâbord
Bouée A à bâbord
Bouée B à bâbord
Bouée C à bâbord

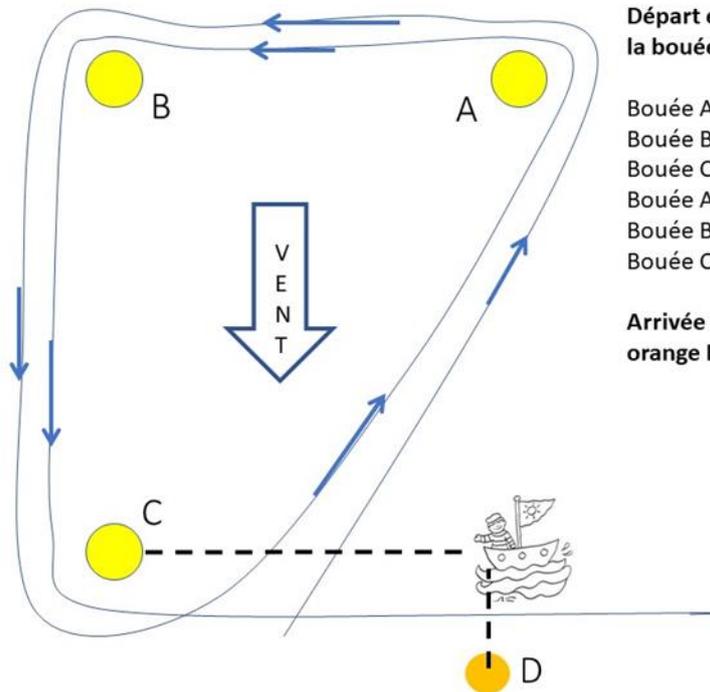
Arrivée entre le comité et la frite orange D

ANNEXE 3 : PARCOURS ROND B - OSIRIS

Les parcours côtiers sont à télécharger sur le site du Club de la Vallée des Fous :

<https://www.clubdelavalleedesfous.com/parcours-voile-port-la-foret/>

Parcours 38 : Parcours banane 2 ou 3 tours



Départ entre le bateau comité et la bouée C

- Bouée A à bâbord
- Bouée B à bâbord
- Bouée C à bâbord
- Bouée A à bâbord
- Bouée B à bâbord
- Bouée C à bâbord

Arrivée entre le comité et la frite orange D

ANNEXE 4 : HORAIRES DES MAREES Concarneau

Vendredi 14 Juin 2024

UTC+2 Semaine 24

47°52' N
3°54' W

Lever du soleil : 06h14

Premier quartier de lune

Coucher du soleil : 22h10

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		05h17			2,01m				
PM	41	11h22	06h05	01h00	3,78m	1,77m	0,15m	0,44m	0,89m
BM		17h36	06h14	01h02	2,15m	1,63m	0,14m	0,41m	0,82m
PM	39	23h40	06h04	01h00	3,92m	1,77m	0,15m	0,44m	0,89m

Horaires des marées à Concarneau - marégramme

Options

Samedi 15 Juin 2024

UTC+2 Semaine 24

47°52' N
3°54' W

Lever du soleil : 06h14

Lune gibbeuse croissante

Coucher du soleil : 22h11

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		06h16			2,09m				
PM	38	12h29	06h13	01h02	3,78m	1,69m	0,14m	0,42m	0,85m
BM		18h38	06h09	01h01	2,17m	1,61m	0,13m	0,40m	0,81m

Horaires des marées à Concarneau - marégramme

Options

Dimanche 16 Juin 2024

UTC+2 Semaine 24

47°52' N
3°54' W

Lever du soleil : 06h14

Lune gibbeuse croissante

Coucher du soleil : 22h11

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	39	00h44			3,89m				
BM		07h17	06h33	01h05	2,09m	1,80m	0,15m	0,45m	0,90m
PM	40	13h33	06h16	01h02	3,87m	1,78m	0,15m	0,45m	0,89m
BM		19h36	06h03	01h00	2,12m	1,75m	0,15m	0,44m	0,88m

Horaires des marées à Concarneau - marégramme

Options

Horaires des marées - <https://maree.info> © 2002-2024 - Mise à jour le 28 septembre 2023

D'après les prédictions des marées officielles © SHOM - mise à jour 06/2016 - Licence n°20/2015 - webmaster@frbateaux.net

ANNEXE 5 : POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : Position géographique D°M.m' (WGS84)

Réf	Code Alpha	Nom	Type	Latitude	Longitude
A	Alpha	Ar Guisty	Cardinale Sud	47°45.617 N	04°15.557 W
B	Bravo	Basse An Ero	Cardinale Sud	47°40.420 N	03°55.475 W
C	Charlie	Basse Malvic	Cardinale Ouest	47°48.461 N	04°06.627 W
D	Delta	Basse Perennes	Cardinale Ouest	47°41.097 N	04°06.261 W
E	Echo	Basse Rousse	Marque latérale bâbord	47°51.558 N	04°06.471 W
F	Foxtrot	Bilien	Cardinale Est	47°49.104 N	04°08.102 W
G	Golf	Bouée de Guiriden	Bouée gonflable	47°44.000 N	03°57.800 W
H	Hôtel	Bouée des Moutons	Bouée gonflable	47°46.600 N	04°01.000 W
I	India	Bouée du Run	Bouée gonflable	47°44.100 N	04°01.800 W
J	Juliett	Bouée Sud anse	Bouée gonflable	47°51.005 N	04°06.115 W
K	Kilo	Boulangier	Cardinale Sud	47°47.380 N	04°09.145 W
L	Lima	Chenal de Bénodet	Cardinale Est	47°48.540 N	04°07.046 W
M	Mike	Grands Pourceaux	Cardinale Nord	47°45.977 N	04°00.806 W
N	November	Jaune De Glénan	Cardinale Est	47°42.561 N	03°49.838 W
O	Oscar	Jument de Glénan	Cardinale Sud	47°38.771 N	04°01.412 W
P	Papa	Karek Greiz	Cardinale Est	47°46.041 N	04°11.364 W
Q	Québec	La Voleuse	Cardinale Sud	47°48.761 N	04°02.482 W
R	Romeo	Linuen Est	Cardinale Est	47°50.769 N	03°57.312 W
S	Sierra	Men Dehou	Cardinale Est	47°48.107 N	04°04.705 W
T	Tango	Rouge De Glénan	Cardinale Ouest	47°45.490 N	04°03.951 W
U	Uniform	Rostolou	Cardinale Est	47°46.638 N	04°07.298 W
V	Victor	Spineg	Cardinale Sud	47°45.316 N	04°19.124 W
W	Whiskey	Taro	Cardinale Ouest	47°50.515 N	04°04.832 W
X	X-ray	Algo 1	Cardinale Sud	47°46.534 N	04°10.631 W
Y	Yankee	Men Caes	Marque latérale bâbord	47°47.503 N	04°12.503 W
Z	Zoulou	Roch Hélou	Cardinale Ouest	47°47.121 N	04°08.175 W